



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 19 octobre 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.5.10

**12^{ème} MODIFICATION DU POS DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ,
COMMUNE DE LAUNAGUET**

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt-et-un septembre deux mille seize.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BOLZAN Jean-Jacques FRANCES Michel GRIMAUD Robert LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette	MALNOUE Philippe SANCHEZ Francis TOUTUT-PICARD Elisabeth URSULE Béatrice
SICOVAL	
DUCERT Claude	
MURETAIN	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BROQUERE Gilles, représenté par Mme **URSULE**
CHOLLET François, représenté par M. **BOLZAN**
FONTA Christian, représenté par M. **FRANCES**
HAIJJE Samir, représenté par Mme **TOUTUT-PICARD**
MONTI Jean-Charles, représenté par M. **MALNOUE**
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme **LAIGNEAU**

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BASELGA Michel
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
COUCHAUX Christophe
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
ESCOULA Louis

FAURE Dominique
FOREST Laurent
GRENIER Maurice
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIEGEVILLE Jean-Louis
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORINEAU Christine
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe

RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SAVIGNY Thierry
SERIEYS Alain
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SUSSET Martine
TABORSKI Catherine
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
DUFOUR Paul-Claude
DUQUESNOY Bernard

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 11	Votants : 17
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17

Par courrier en date du 8 mars 2016, Toulouse Métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'Occupation des Sols pour la commune de Launaguet, avant ouverture de l'enquête publique.

L'annulation de son PLU, en 2011, a entraîné un « retour » au POS antérieur à 2007, l'interruption de la mise en œuvre d'un projet global, et la contrainte pour la collectivité, en l'absence de PADD, et dans l'attente du PLUi-H de Toulouse métropole, de ne faire évoluer que ponctuellement son document de planification.

La commune est située, pour sa partie sud, en territoire de Cœur d'agglomération.

Ce projet a pour objet :

- La modification de dispositions règlementaires sur de petits secteurs du territoire situés en zones urbaines (en Ville intense du SCoT) :
 - dans le secteur de la Pièce longue, le transfert de six hectares de zone UC, à vocation d'habitat et situés sous un ensemble de pixels mixtes, vers de la zone UE d'activités ; il est précisé que l'équilibre entre d'habitat et activités (sous pixel mixte, au moins 50% du foncier doit être réservé à l'habitat) devra être apprécié, in fine, à l'échelle de l'ensemble des trois pixels ;
 - dans un secteur déjà bâti, le transfert de 6000 m² environ de zone d'habitat (UC) en zone d'activités attenante de la Saudrune (UE) ;

- Des évolutions permettant la prise en compte de certains projets de la collectivité :
 - en centre-ville, par le passage en zone UA attenante, d'un terrain (1100 m²) situé en zone NA, afin d'y permettre la réalisation d'un équipement ainsi que de logements. Ce petit secteur, qui était, au 1^{er} janvier 2010 (T₀ du SCoT) ouvert à l'urbanisation en zone UB du PLU, est en partie bâti et, pour le reste, était inclus, à cette date, dans un Emplacement réservé (ER) pour un ouvrage lié au Projet de Boulevard urbain nord (lequel ER est levé dans le cadre de la présente modification) ;

 - dans le secteur « les Sablettes », situé en Cœur d'agglomération, et déjà ouvert à l'urbanisation (IIINA, 2,8 ha), par la définition d'un schéma d'aménagement et des dispositions règlementaires modifiées permettant un renforcement modéré des capacités d'accueil en logements qui, tout en s'inscrivant dans les équilibres du POS, vise à se rapprocher des densités recommandées par le SCoT ;

 - La mise en place, pour une durée de 5 ans, d'un périmètre de constructibilité limitée dans le secteur d'environ 10 ha (IIINA et UC), de « La Pointe des Sables », limitrophe de la commune de Toulouse ;

- des évolutions des dispositions générales du règlement en faveur du développement durable, de la qualité environnementale et patrimoniale, du stationnement de cycles ;

- la mise à jour d'emplacements réservés.

Ces évolutions n'appellent pas d'observation au regard du SCoT,

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 12^{ème} modification du POS de Toulouse Métropole, Commune de Launaguet ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, à Monsieur le Maire de Launaguet et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 3 novembre 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC